

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 963

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 21 QUATER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Substituer au montant :

« 100 millions d'euros »

le montant :

« 300 millions

d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porte le niveau de l'aide d'urgence débloquée en faveur des EHPAD de 100M€ à 300M€. Alors que l'immense majorité des établissements sont aujourd'hui en grande difficulté, cette aide exceptionnelle viendra empêcher des fermetures à très court terme.

Le rehaussement des moyens alloués aux établissements est ainsi le résultat de la mobilisation sans faille des parlementaires de tous les bancs en faveur des politiques de l'autonomie.